

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-368												
OBJET	Recommander au conseil d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance													
No dossier(s) interne(s) : SG-5000-04, SG-4006-02, SG-4007-02 et SG-4129-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 05-Marigot 21-Sainte-Rose Date CE souhaitée : 2024-01-31 Date CM souhaitée : 2024-02-06														
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 680 1552 774"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-10-11</td> <td>CE-20231011-3295</td> <td>DÉPÔT - PLAN DE TRAVAIL MODIFIÉ 2023-2024 - COMMISSION DE LA GOUVERNANCE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de prendre acte du plan de travail modifié 2023-2024 la Commission de la gouvernance joint au sommaire décisionnel.</p> <p>(SD-2023-4844)</p> <table border="0" data-bbox="71 989 1552 1056"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-04-19</td> <td>CE-20230419-1188</td> <td>DÉPÔT - PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 - COMMISSION DE LA GOUVERNANCE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de prendre acte du plan de travail 2023-2024 de la Commission de la gouvernance joint au présent sommaire décisionnel.</p> <p>(SD-2023-1900)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-10-11	CE-20231011-3295	DÉPÔT - PLAN DE TRAVAIL MODIFIÉ 2023-2024 - COMMISSION DE LA GOUVERNANCE	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-04-19	CE-20230419-1188	DÉPÔT - PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 - COMMISSION DE LA GOUVERNANCE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-10-11	CE-20231011-3295	DÉPÔT - PLAN DE TRAVAIL MODIFIÉ 2023-2024 - COMMISSION DE LA GOUVERNANCE												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-04-19	CE-20230419-1188	DÉPÔT - PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 - COMMISSION DE LA GOUVERNANCE												
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU l'entrée en vigueur le 5 octobre 2021 du Règlement numéro L-12852 modifiant le Règlement L-12293 constituant la Commission de la gouvernance qui définit le mandat de la Commission;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à son plan de travail 2023-2024, la Commission a récemment reçu la reddition de comptes en personne de 3 organismes visés figurant à son plan de travail;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission dépose aujourd'hui les rapports finaux concernant ces organismes visés après que ceux-ci ont eu l'opportunité de faire connaître leurs commentaires à l'intérieur du délai de 45 jours prévu au Règlement numéro L 12293 et ses modifications.</p>														
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS														
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS														
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS														
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS														
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS														
REMARQUE(S)														

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-368
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance concernant les organismes suivants:</p> <p>Association régionale de Basketball de Laval; Centre d'interprétation de l'eau C.I.EAU; CANOPÉE - Le réseau des bois de Laval.</p>		